

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1069

Artikel: A qui le bénéfice de la Banque nationale?
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021690>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui le bénéfice de la Banque nationale ?

En distribuant aux cantons le bénéfice de notre banque centrale, on ne fait que respecter la loi. Il serait pourtant préférable d'en faire profiter les pays en développement.

(ag) Une pièce importante du dispositif d'assainissement des finances fédérales, c'est la répartition du bénéfice de la Banque nationale. Apparemment, sa mise en vigueur est simple. Les bénéfices sont là, importants. Et les modalités de distribution sont d'ores et déjà prévues par la loi et par la Constitution elle-même. Art 39. al. 4: «*Le bénéfice net de la banque, déduction faite d'un intérêt ou d'un dividende équitable à servir au capital de dotation ou au capital-actions et après prélèvement des versements à opérer au fonds de réserve, revient au moins pour les deux tiers aux cantons.*»

Certes les cantons seraient les premiers bénéficiaires d'une application stricte de ce principe. Mais cela met à l'aise la Confédération qui réduit et rabote leurs subventions. Opération triangulaire. Tout le monde être content.

Compétence

Ce n'est pourtant pas si simple. Qui décidera du montant du bénéfice à répartir ? Certainement pas le Conseil fédéral qui n'en a pas le pouvoir. Cela n'a pas empêché M. Stich de déclarer: «*Si les cantons veulent encaisser la recette, mais refusent, par le truchement des Chambres, nos économies, nous ferons en sorte que la Banque nationale ne laisse apparaître aucun bénéfice.*» Curieuse ingérence du politique dans les affaires qui relèvent des organes de la Banque.

Le président du directoire envisage un bénéfice à répartir de 450 millions, le département des Finances 600 millions, en espérant de surcroît que cette recette sera durable. Que cette mesure, qui tourne au marchandage, entre dans le paquet des expédients fédéraux n'est pas sain si l'on tient au respect des compétences réciproques.

Le droit des cantons au bénéfice était une compensation à leur renoncement en 1891 à émettre des billets de banque. Après le refus d'une banque d'Etat (1897), on créa (1905) l'actuel institut qui est une société anonyme dont les actions appartiennent avant tout aux cantons.

La répartition du bénéfice telle que prévue sent bon son XIX^e siècle. Le rôle de la Banque a évidemment fortement changé en un siècle, n'ayant plus pour tâche principale d'assurer par une couverture or l'émission du papier-monnaie. Outre l'orthodoxie de la politique suisse de crédit, la Banque participe à des opérations de stabilité internationale comme on l'a vu en 1983 ou 1987. Elle a coopéré, pour le soutien du dollar, achetant massivement cette devise alors qu'elle était en baisse, acceptant, pour un intérêt supérieur international dont nous sommes partie, de considérables pertes de change. En un siècle on a passé de l'orchestration cantonale à l'orchestration internationale.

Les réserves

Si la couverture de la monnaie suisse a toujours été excellente, l'accumulation de réserves est spectaculaire depuis les années huitante. Elle a été rendue pos-

sible par les excédents de la balance des transactions courantes de la Suisse, grâce notamment à l'exceptionnel rendement de la fortune suisse investie à l'étranger.

Les réserves disponibles sont estimées à 21 milliards. Indépendamment de toute autre opération, elles assurent à elles seules un bénéfice qui doit être proche de 2 milliards par année. Il y a en effet de quoi servir une répartition et maintenir la croissance de fortes provisions. La manne servie aux cantons sera considérée comme bonne à prendre par les chefs des départements cantonaux des Finances; elle fera plaisir à l'ancien argentier genevois Ducret qui la réclamait à grands cris.

Elle est en fait survivance d'un passé mort. Il serait plus naturel que la Banque nationale participe à l'assainissement international. Ce sera le cas, espérons-le, dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale. Ce pourrait être aussi le cas dans les opérations coordonnées de désendettement. Elle aurait la faculté de reprendre, à des conditions à définir, des créances privées ou publiques sur des pays très pauvres et de les amortir. Elle tiendrait compte de cette manière du soutien au franc suisse qu'apportent les capitaux en fuite du tiers monde.

Mais dans le climat actuel, la proposition est utopique. L'heure est au compte de nos petits ménages, selon le dispositif prévu il y a cent ans. ■

Quand M. Delamuraz tousse, la presse déraille

(pi) Celles et ceux qui craignaient que la concentration des journaux à l'intérieur de quelques grands groupes porte atteinte à la diversité de la presse ont tout lieu d'être rassurés à la lecture des articles concernant les ennuis de santé de Jean-Pascal Delamuraz. Les trois quotidiens d'Edipresse ont ainsi chacun occupé un créneau. *Le Matin* a donné dans le populisme bon enfant, avec ouverture de lignes téléphoniques pour récolter les «avis» des lecteurs. *Le Nouveau Quotidien* a relayé les prétendues analyses médicales du *Sonntags-Blick*, alors que *24 Heures* serrait les rangs derrière le radical vaudois. Les lecteurs attentifs ont même pu assister à un «règlement de comptes» entre éditorialistes. Avec ces lignes de Denis Barrelet dans *24 Heures*: «*On se souviendra encore longtemps de cet éditorialiste alémanique*

du dimanche et de ses larmes d'hypocrisie consommée, pieusement recueillies par un disciple romand grand voltigeur sur l'écume des modes et de ses propres contradictions.» Ou celles de Christophe Gallaz, par ailleurs détenteur d'une chronique au *Nouveau Quotidien*, parues dans *Le Matin-dimanche*: «*... au lieu d'y guetter les oscillations du combat polymorphe que se livrent les Alémaniques et les Romands, comme font certains observateurs à tel point figés dans leur adolescence qu'ils ne voient plus dans l'existence humaine qu'une longue bataille navale...*» Allusions à l'éditorial de Jacques Pilet paru dans *Le Nouveau Quotidien*.

Cette «stratégie», même s'il n'y a pas eu concertation entre les rédactions, est évidemment la meilleure du point de vue économique: pratiquement tous les types de lecteurs trouvent un quotidien